

N/Réf. YC/DD/2017-10-16

Dossier suivi par :  
André MAUVOIS  
andre.mauvois@engie.com  
06 07 99 55 60

Préfecture du Cantal  
Direction du Développement Local (DDL)  
Bureau des Procédures d'intérêt public  
Cours Monthyon  
B.P. 529  
15005 AURILLAC Cedex

**A l'attention de Madame la Préfète**

LYON, le 16 octobre 2017

**Objet : Déclaration d'intention au titre de l'article  
L121-18 du Code de l'Environnement**

Madame la Préfète,

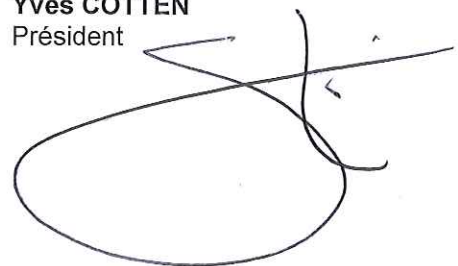
Je soussigné Monsieur Yves COTTEN en qualité de Président de la société ACB (Aurillac Chaleur Bois), ai l'honneur de déposer une déclaration d'intention au titre de l'article L121-18 du Code de l'Environnement visant le projet de construction d'une chaufferie alimentant un réseau de chaleur de la ville d'Aurillac. Ce projet à l'origine d'un investissement public supérieur à 10 millions d'euros, impliquera également la création d'une nouvelle unité de production de chaleur.

Conformément à l'article R121-25, la déclaration d'intention sera publiée sur le site internet du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable (<http://aurillac.reseau-chaleur.com/>) et sur le site internet des services de l'Etat dans le département. Ce document sera également rendu public par le biais d'un affichage dans les mairies des communes affectées par le projet, à savoir, AURILLAC, ARPAJON-SUR-CERE et YTARC.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de notre parfaite considération.

**Yves COTTEN**  
Président



*Pièces jointes : un exemplaire papier et un exemplaire informatique de la déclaration d'intention.*